

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2018 (20H)

Président : Monsieur FONTERAY Jean-Luc, Maire

Présents : Monsieur BURTEAU Gilles – Mesdames BERTRAND Catherine - DESBAS Cathy – Monsieur MALDEREZ Alain – Mesdames COURTOIS Nadine - MENDEZ Emmanuelle - MILAN Marie-Laure – Monsieur MOREAU Didier

Excusés : Messieurs MEUNIER Julien - THEVENOUD Guy - Madame BAILLY Monique

Absents : Madame THOMAS Céline – Monsieur BARITEL Cédric

Monsieur MALDEREZ Alain est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 02 octobre 2018.

- DELEGATION DPU :

En application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (alinéa 15), et en complément des délégations accordées par délibération du 28 mars 2014, le Conseil Municipal décide de déléguer au Maire, pour la durée du mandat, le pouvoir « d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article [L. 211-2](#) ou au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal »

Chaque décision fera l'objet d'une information au Conseil Municipal lors de la réunion de Conseil Municipal suivante. Toute décision de préemption sera précédée à minima d'une consultation préalable de la commission concernée.

- RENOUELEMENT ACHAT GROUPE ENERGIES :

Le Conseil Municipal décide de confirmer l'engagement pour la prochaine consultation pour le renouvellement du marché public :

- Electricité : par le biais du groupement de commandes du SYDESL, avec effet du 01/01/2020, pour tous les points d'éclairage public et les bâtiments sauf le camping (tarif conservé plus avantageux). Le marché en cours avec TOTAL est valable pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2019 ;

- Gaz : par le biais du groupement de commandes de l'UGAP, avec effet du 01/07/2019, pour 3 ans, pour les 3 bâtiments communaux : mairie-école-bibliothèque, vestiaires du stade et salle polyvalente. Le marché en cours avec ENGIE (ex GDF SUEZ) est valable pour la période du 01/10/2016 au 30/06/2019.

- MAITRISE D'ŒUVRE GRAND PONT :

Le Maire présente au Conseil Municipal le résultat de la consultation de 5 maîtres d'œuvre sélectionnés sur les conseils de l'ATD, pour les travaux de restauration de la levée du Grand Pont.

Une seule offre a été reçue : celle de la société ARTEIS Ingénierie à AUDELANGE (39) pour un montant forfaitaire de rémunération de 14 125 € HT soit 16 950 € TTC, représentant 9.40 % de l'enveloppe prévisionnelle de travaux de 150 340 € HT.

Cette offre est en cours de vérification par l'ATD et fera l'objet d'une négociation, notamment sur les taux de tolérance sur le coût prévisionnel et le coût de réalisation des travaux.

Les subventions possibles pour ces travaux ne sont pas encore connues, notamment au niveau du Conseil Régional.

- CHANTIERS ET DOSSIERS EN COURS :

- Voirie place de la Clochette et aire de covoiturage : la réception des travaux a eu lieu le 19 octobre 2018 ; il reste à réaliser la signalétique du parking de covoiturage, à la charge de la Communauté de Communes du Clunisois (2 panneaux directionnels sont prévus, un complément sera demandé) et la plantation des arbres et arbustes ;

- Trottoirs et Revêtement grande rue : les travaux sont terminés, il reste le marquage à réaliser.

- Eclairage public : les travaux, subventionnés par le programme « CEE/TEPOS » de la Communauté de Communes du Clunisois, sont en cours de réalisation ;

- Viabilisation terrains rue des Ravarys : les travaux pour le raccordement aux réseaux d'eau potable et d'assainissement de 4 parcelles ont été commandés à la SAUR.

- PERSONNEL :

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de mutation d'Evelyne BORECKI à la mairie de LOURNAND ; celle-ci sera effective à compter du 14 janvier 2019.

Afin de pourvoir à son remplacement, le Conseil Municipal décide :

- de créer un emploi permanent à temps complet sur un poste d'adjoint administratif, à compter du 20 décembre 2018, afin de faciliter la prise de fonctions du nouvel agent ;
La personne retenue est Mme DEMANGE Aurélie qui suit actuellement la formation de secrétaire de mairie dispensée par le Centre de Gestion de la FPT 71.
- de modifier la délibération instaurant le RIFSEEP pour intégrer ce nouveau grade ;
- de supprimer les emplois de rédacteur et de garde-champêtre, actuellement détenus par Evelyne BORECKI. Les fonctions administratives de l'emploi de garde-champêtre seront intégrées dans le nouvel emploi d'adjoint administratif.

Un avenant au contrat temporaire en cours de Pierre ANDRE sera signé pour la période du 1^{er} au 15 décembre 2018 pour quelques heures supplémentaires éventuelles et pour lui permettre d'effectuer les heures prévues et non effectuées en octobre et novembre 2018.

- FORMATION BENEVOLES BIBLIOTHEQUE :

Le Conseil Municipal décide de verser des indemnités kilométriques aux bénévoles qui ont suivi la formation de bibliothécaire de 5 jours dispensée par la BDSL à Charnay-les-Mâcon, (pour prendre en compte leurs frais de déplacement avec leur véhicule personnel), selon les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux.

Un projet de rencontre mensuelle « contes » pour les enfants est en cours d'étude par la bibliothèque.

- QUESTIONS DIVERSES :

Le Maire informe le Conseil Municipal :

- de la signature de l'acte définitif de vente du lot N° 5 au Lotissement Les Tilles (PERRETTE) le 19/10/18 ;
- de la réunion de la Commission communale « Environnement » du 23/10/18 avec le SMAG et Rachel FABRE de l'EPTB, pour étudier le nettoyage possible de La Gande ;
- de la réunion du Conseil d'école ce jour : 89 enfants à ce jour. Un projet d'école sur la musique, proposé par l'Inspecteur de l'Education Nationale, est en cours. Une réunion d'information des parents d'élèves avec Bourgogne Repas est prévue le 12 novembre.
- du bilan de la saison de camping 2018 : 7 % de nuitées en plus par rapport à la saison 2017 ; toujours une majorité d'étrangers (52 %), principalement des Hollandais (36 %) ;
- du bilan du centre de loisirs de l'été 2018 « La Marelle en Campagne » : 15 jours de fonctionnement à Salornay en juillet - 37 enfants de 3 à 11 ans de Salornay ont fréquenté le centre pour un total de 199 journées, avec une participation financière de la commune en fonction du quotient familial et une semaine gratuite pour les élèves de CE2 inscrits ;
- de l'achat d'un camion benne du Conseil Départemental, lors de la vente aux enchères du 16/10/18 à Dijon, au prix de 6 100 €, (frais de vente de 11 % en supplément) ; des équipements complémentaires spécifiques (crochet attelage, triangle de sécurité) sont prévus ;
- du programme de la journée de commémoration du centenaire de la guerre 14/18 prévue le 24/11/2018 (exposition, causerie citoyenne, concert de jazz ; un fascicule recensant les soldats morts pour la France pendant la 1^{ère} guerre mondiale a été rédigé par M. et Mme PERRUSSET, habitants de Salornay, et édité par la commune (à disposition lors de cette journée et en mairie) ;
- de la pièce de théâtre par la troupe « Plaisirs du Théâtre » de Cluny le 16/11/2018 ;
- de la mise en place des illuminations et décors de Noël pour le 08 décembre ;
- de l'organisation du repas des personnes âgées, offert par la commune, le 13/12/2018 à la salle polyvalente. Le prix du repas pour les conjoints de moins de 70 ans est fixé à 20 € ;
- de la préparation du bulletin municipal 2018 ;

Le Maire informe le Conseil Municipal de la décision prise sur délégation du Conseil Municipal pour l'indemnité de sinistre du 22 avril 2018 relative au vol par effraction au bâtiment de l'accueil du camping, d'un montant de 132,56 € (Décision N° 2018-17 du 19 octobre 2018). Cette indemnité concerne uniquement la remise en état des dégradations (portes et volets) ; Le vol de numéraire n'est pas pris en charge par l'assurance : la somme de 324,20 € (dont 50 € de fonds de caisse) fera l'objet d'un mandat en dépense exceptionnelle).

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 18 décembre 2018.